

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

19 août 2020

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-neuvième jour du mois d'août deux mille vingt (19-08-2020) à compter de quatorze heures trente (14 h 30) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020, jusqu'au 10 juin 2020 par le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020, jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 23 juin 2020 par le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret 717-2020, jusqu'au 22 juillet par le décret le décret 807-2020, jusqu'au 29 juillet par le décret 811-2020, jusqu'au 12 août par le décret 815-2020, jusqu'au 19 août par le décret 818-2020.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 permet aux municipalités la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans le cas où elles ne sont pas en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes;

CONSIDÉRANT que la configuration de la salle du conseil de la MRC de Mékinac ne permet pas de respecter les mesures sanitaires prévues par les décrets 689-2020 et 807-2020 et qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

Re 20-08-164

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu, unanimement que la présente séance soit tenue à huis et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la MRC et que l'heure de la séance soit modifiée pour 14h30.

- Adopté à l'unanimité -

Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 14 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

Re 20-08-165

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Séance du conseil à huis clos;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2020;
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2020;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Dépôt des rapports semestriels au 30 juin 2020 de la MRC de Mékinac et des Territoires non organisés;
- Fonds Région Ruralité (FRR) – Volet 2 :
 - Adoption des priorités d'intervention;
 - Recommandations du comité technique;
 - Autorisation d'ajouter une somme supplémentaire au budget 2020 de la MRC;
- Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations;
- Demande d'aide financière de la Ville de La Tuque pour le transport interrégional;
- Vente pour non-paiement de taxes : Date et lieu;

- Nomination sur divers comités;
- Offre de service pour la conception de dessin et de plan pour le service d'ingénierie;
- Avis de conformité des règlements d'urbanisme de Saint-Tite :
 - Règlement numéro 478-2020 modifiant le plan d'urbanisme;
 - Règlement numéro 479-2020 modifiant le règlement de zonage;
 - Règlement numéro 480-2020 modifiant le règlement de zonage;
 - Règlement numéro 481-2020 modifiant le règlement de zonage;
 - Règlement numéro 482-2020 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats;
- Avis de conformité des règlements d'urbanisme de Grandes-Piles :
 - Règlement numéro 550-UR-2020 modifiant le règlement de lotissement;
 - Règlement numéro 551-UR-2020 modifiant le règlement de zonage;
 - Règlement numéro 552-UR-2020 modifiant les usages conditionnels;
 - Règlement numéro 556-UR-2020 modifiant le règlement de zonage;
- Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec l'Association des propriétaires de la rive ouest de la rivière St-Maurice;
- Varia :
 - Autorisation de signer une entente pour la licence GOcité;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité –

Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2020

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 17 juin 2020 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re20-08-166

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2020.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2020

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 15 juillet 2020 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re20-08-167

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2020.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Une liste de comptes à payer a été présentée au Conseil des maires.

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Rémunération des employés (es) (8 semaines)</u>	<u>200 020.96</u>
<u>Déplacement des employés (es) (2 mois)</u>	<u>5 489.39</u>
<u>Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 2 mois</u>	<u>1 168.85</u>
<u>Rémunération des maires (juin-juillet)</u>	<u>17 499.65</u>

Fournisseurs de biens et services

Telus	495.73
Telus mobilité	722.46
Xittel (téléphone)	1 309.95
Xittel (internet)	1 218.74
Hydro-Québec	2 683.74
Servitech	21 078.45
Global payments	192.02
La Capitale	19 643.02
RREMQ	34 420.31
Syndicat régional des employés municipaux	2 467.93
Purolator	189.71
RGMRM (enfouissement, boues de fosses septiques, q-p)	257 069.46
Androïde	1 864.42
Fournitures de bureau Denis	345.23
Carra	151.07
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban (formation pompiers)	880.91
Municipalité de Lac-aux-Sables (formation pompiers)	2 349.09
Fondation québécoise du Cancer	250.00
Solidcad	1 552.15
Bad Boy Design	41.39
Monsieur Marcel Perron	4 269.54
Xerox	913.60
Petite caisse	283.70
Savonnerie BL	115.00
Rose Pétale	574.88
Recycle 3R Mauricie	57.49
Ôze publicité	643.87

Le Mercier	3.00
François Veillette trappeur	723.40
FQM	379.42
Direction de la Gestion du fonds du MERN	565.00
Excavation Mékinac	689.85
Doucet & Turcotte architectes	574.88
Construction Éric St-Arnaud	1 191.99
Centre bureautique Mauricie	152.60
Gilles Gauthier trappeur	403.20
Services de paie Desjardins	255.82
Visa:	
InReach	167.80
Journaux et revues	149.48
Fournitures bureau	88.18
Registre foncier	13.00
Informatique	1 096.30
Entretien bâtisse	848.81
Fleurs décès	80.49
Frais de déplacement	22.00
Ristourne annuelle	(61.84)
Tourisme	520.00
Novago	141.80
DGL CPA	17 246.25
Bulle Givrée	1 000.00
Marché Pronovost	264.44
Spectalité/signoplus	10 275.90
DMC Climatisation Inc.	258.12
Club de golf le St-Rémi	1 724.63
Batterie Mauricie	46.36
Boulangerie Germain	162.57
Sambba	27 112.54
Le Nouvelliste	1 163.55
Chez Jacob	198.91
Revenu Québec remboursement de taxes	12 389.76
St-Maurice Télécom	151.77
Daniel Durocher Inc.	91.98

Total fournisseurs : 435 875.82

Fonds de développement du territoire

Au Petit Palace	2 455.00
GA Automobile	894.70
Halte-Santé Beauté St-Tite	139.50
Marché Pronovost	515.00

Maison M Bussière	1 500.00
Gestion Richard Champagne	750.00
Construction Richard Champagne	1 500.00
Microbrasserie À la fût	4 215.00
Camping St-Roch-de-Mékinac	276.87
Patrick Leblanc (Tatouage Mékinac)	87.50
Teintures et calfeutrants St-Tite	414.85
Association des personnes handicapées de Mékinac	800.00
9124-0028 Québec Inc.	850.00
Grano-Vrac	1 840.00
Le Mercier	1 705.00
Marché Baril & Frères	1 500.00
Comptoir d'escompte Moreau	750.00
Équipements Beaver & Bob	1 325.00
Julie Arcand	62.50
Café aux 5 sœurs	90.17
Clinique vétérinaire St-Tite	1 000.00
L'Accorderie de Shawinigan	10 000.00
Club de golf Le St-Rémi	12 825.00
DGL-CPA	188.00
IPRA Canada	875.00
Distribution BM Plus	775.00
Chez Jacob	140.77
Transport Serge Rusztyn	1 500.00
Productions Cindy Bédard	1 400.00
Ferme Pittet	1 500.00
Village Western Kapibouska	1 500.00
Oze publicité	400.00
Entreprises Jonathan Lecours	1 213.00
9366-8184 Québec Inc.	788.00
Aire nature Grandes-Piles	280.32
Entreprises Claude Francoeur	1 313.00
9387-3842 Québec Inc.	938.00
Machineries AB	1 500.00
Municipalité de St-Roch-de-Mékinac	6 825.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	20 000.00

Total FDT : 86 632.18

Développement économique

Rum & Code	11 497.50
Equifax	651.79
Le Mercier	35.00
Bad boy Design	43.69

Bar le Reflet	30.00
Avenue Soixante Dix Sept	3 270.47
Equifax	57.16
Les Productions Merlin's	574.88
Communication LAS Inc.	34.49
Rachel Racine	300.00
Buromobil St-Maurice Inc.	200.06
Coop Novago	540.00

Total Développement économique : 17 235.04

FLI/FLS

Acceo solutions FLI	37.31
Acceo solutions FLS	36.45
Docteur Doris Marchand - FLI Covid	40 000.00
Spectacles productions DLM	20 000.00

Total FLI/FLS : 60 073.76

Communauté entrepreneuriale

Grano-Vrac	100.00
Maison M Bussière	100.00
Boulangerie Germain	100.00
Oze publicité	295.49

Total Entrepreneuriat : 595.49

Promotion touristique

Télus	196.53
Recycle 3R Mauricie	101.75
Oz Design	2 800.79
ADN Communication	51.74
Les Immeubles Dolia	2 448.97
Bad boy Design	448.41
Tourisme Mauricie	574.88
Icimédias	1 724.63

Total Tourisme : 8 347.70

Activité de loisir/culture et communications

Corporation théâtrale La Corde à linge	1 500.00
--	----------

Quokka Marketing	2 299.50
Boulangerie Germain	30.00
URLSM	2 692.00
Ville de St-Tite	300.00
Municipalité de Ste-Thècle	720.00
Marie-Claude Champagne	650.00
Municipalité de Saint-Adelphe	210.00

Total Loisir/Culture : 8 401.50

Programme de rénovation de l'habitat

Programme d'adaptation de domicile P-1450293 - St-Tite	15 817.90
Programme RénoRégion C04010 PRR0056 - St-Tite	9 911.84
Programme RénoRégion C04010 PRR0088 - St-Tite	11 976.36
Programme RénoRégion C04010 PRR0082 – Saint-Adelphe	6 392.06
Programme RénoRégion C04010 PRR0085 – Saint-Adelphe	4 429.85
Programme RénoRégion C04010 PRR0087 – Saint-Séverin	12 000.00
Service d'aide à l'habitation	5 299.19

Total Rénovation de l'habitat : 65 827.20

Baux de villégiature

Le Groupe Harnois	397.40
-------------------	--------

Total Baux de villégiature : 397.40

Cour municipale

Ministre des Finances	23 770.00
BAVAC	2 350.00
SAAQ	219.35
Remboursement d'amende 804204704	14.00
Remboursement d'amende 806567203	226.00

Total Cour municipale : 26 579.35

Grand total : 934 144.29

PARC INDUSTRIEL

Hydro-Québec	43.92
--------------	-------

Total : 43.92

TNO DE MÉKINAC

Fournisseurs de biens et services

DGL CPA	6 553.58
Seao	34.64
Groupe CLR	51.74
Réserve faunique du St-Maurice	1 275.36
Les Entreprises Romar	2 184.53
Revenu Québec remboursement de taxes	500.87
MRC de Mékinac (quote-part)	22 142.00
RIVST-M	362.61
MVC Océan	61 590.27

Total : 94 695.60

Je soussignée Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 19 août 2020.

Nathalie Groleau
Secrétaire-trésorière

Re 20-08-168

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur la liste du 19 août 2020 totalisant 934 144.29 \$ pour la MRC, 43.92 \$ pour le parc industriel régional et 94 695.60 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

Correspondance

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Monsieur Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux nous informe qu'un montant de 64 749 \$ a été déposé le 30 juin pour le paiement de la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes;

- Monsieur Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux nous informe qu'un montant de 19\$ sera déposé en juillet (2^e et dernier versement) pour la mesure financière de péréquation prévue à l'article 261 de la Loi sur la fiscalité municipale pour l'année 2020;
- Monsieur Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux, nous informe du dépôt de 340 \$ pour la quote-part du programme de dotation spéciale de fonctionnement prévu à l'entente de partenariat 2020-2024 : *Pour des municipalités et des régions encore plus fortes*;
- La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation Andrée Laforest, nous informe qu'une somme de 156 000 \$ est mise à la disposition de notre MRC pour 2020-2021 dans le cadre du programme RénoRégion;
- Madame Évangéline Lévesque de la direction générale de la politique de mobilité durable et de l'électrification accuse réception de notre résolution 20-05-120 adressée au ministre des Transports et nous informe que le ministère des Transports a prévu une révision complète du programme d'aide à la voirie locale et tiendra compte de notre proposition dans le cadre de ces travaux de révision;
- La députée de Vaudreuil, Marie-Claude Nichols, se présente comme étant la nouvelle porte-parole de l'opposition officielle en matière d'Affaires municipales et offre sa grande disponibilité à nous rencontrer afin d'échanger sur la vision du monde municipal;
- Madame Julie Bertrand, agente de développement à la CDC sollicite notre participation financière pour « La rentrée scolaire accessible pour tous »;
- Femmes de Mékinac nous informe du report en mai 2021 de la conférence de Line Bolduc et que notre contribution sera conservée pour cette occasion;

Dépôt de la correspondance

Re 20-08-169

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

Dépôt des rapports semestriels au 30 juin 2020 de la MRC de Mékinac et des Territoires non organisés

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière doit déposer semestriellement lors d'une séance du Conseil, les deux états comparatifs de revenus et de dépenses de la MRC et des TNO.

Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, présente et dépose lesdits rapports semestriels en date du 30 juin 2019. Elle indique être disponible pour toutes questions relatives à ces rapports.

Aucun écart important n'est relevé. Le budget 2020 est, jusqu'à maintenant, respecté.

Fonds Région Ruralité (FRR) – Volet 2 : Adoption des priorités d'intervention

CONSIDÉRANT l'entente pour le Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la MRC doit adopter annuellement les priorités d'intervention en fonction des objets prévus à ladite entente et les publier sur le site internet de la MRC et les transmettre au ministère;

CONSIDÉRANT le document soumis et présentant les priorités d'intervention pour l'année 2020-2021;

Re 20-08-170

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu :

D'adopter les priorités d'intervention, pour l'année 2020-2021 dans le cadre de l'entente au FRR – Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, suivantes :

- Développer les opportunités du tourisme rural et accroître la valeur économique de l'activité touristique dans la MRC de Mékinac (inclure agrotourisme /équestre);
- Favoriser l'attraction de nouvelles familles et la rétention des résidents actuels dont reconnaître et consolider ce qui se fait sur le territoire en matière de développement communautaire;
- Contribuer activement au développement du sentiment d'appartenance pour tous les citoyens de Mékinac en impliquant et consultant les gens;
- Favoriser le développement de l'entrepreneuriat sur le territoire de la MRC de Mékinac
- Avoir une couverture cellulaire et internet haute vitesse dans tout Mékinac;
- Soutenir les projets de nos commerces, organismes, entrepreneurs et industries afin qu'ils puissent aussi contribuer davantage au processus de diversification économique;

De publier les priorités d'intervention 2020-2021 sur le site internet de la MRC de Mékinac;

De transmettre les priorités d'intervention 2020-2021 au MAMH, tel qu'indiqué dans l'entente.

- Adopté à l'unanimité –

Fonds Région Ruralité (FRR) – Volet 2 : Recommandations du comité technique

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relative aux investissements dans le cadre de la politique d'investissement du FRR;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 20-08-171

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants :

FRR-L-20-02-Installation bouées plage publique lac du Missionnaire

Association Lac du Missionnaire (ADLM)

2 470 \$ ou max 80 % des coûts totaux à même l'enveloppe de Trois-Rives

- Adopté à l'unanimité –

Fonds Région Ruralité (FRR) – Volet 2 : Autorisation d'ajouter une somme supplémentaire au budget 2020 de la MRC

CONSIDÉRANT que par le biais de son service de développement économique, la MRC de Mékinac a décidé de soutenir la Société d'infrastructure de Mékinac;

CONSIDÉRANT que l'aide octroyée n'était pas prévue au budget 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le budget 2020;

Re 20-08-172

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'ajouter une somme de 100 000 \$ provenant du Fonds région ruralité – Volet 2 au budget du service de développement économique de la MRC.

- Adopté à l'unanimité –

Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors des réunions du 5 août et du 17 août 2020, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR-Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 20-08-173

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

9419-4289 Québec inc. (GM Modulaire)

10 000 \$ FRR entreprises privées, volet démarrage/relève;

10 000\$ FLI et 10 000\$ FLS;

Prêt temporaire de 10 500 FLI et 10 500 FLS amortissement de 6 mois à être remboursé lors du décaissement du DEC et IQ);

Acier Rayco (2016) inc.

10 000 \$ FRR entreprises privées, volet innovation;

6 625\$ FLI et 6 625\$ FLS;

Gestion Sinn inc.

10 000 \$ FRR entreprises privées, volet démarrage/relève;

25 000 \$ FLI Relève;

12 500\$ FLI et 12 500\$ FLS;

Une demande de financement en lien avec la situation actuelle de la COVID-19 a été accordée :

G.A. Boulet inc.

Prêt de 50 000 \$, FLI/COVID

- Adopté à l'unanimité –

Demande d'aide financière de la Ville de La Tuque pour le transport interrégional

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Vente pour non-paiement de taxes : Date et lieu

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-014 du 2 avril dernier qui mentionne que la vente d'un immeuble à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires doit être reportée après la fin de l'état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT que plusieurs règles ont été assouplies depuis le 2 avril, tel que l'autorisation de tenir des rassemblements pouvant aller jusqu'à 250 personnes;

Re 20-08-174

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu que la vente pour taxes soit fixée au 21 septembre prochain à 10 h et qu'elle ait lieu à la Salle Armand-Marchand ou à la salle des aînées de Saint-Tite afin de respecter les mesures de distanciation. Le tout conditionnellement à la levée de cette suspension par le Gouvernement.

- Adopté à l'unanimité –

Nomination sur divers comités

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir et nommer les personnes qui siègeront sur différents comités et organisations;

Re 20-08-175

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu de nommer les représentants, tels que décrits ci-après :

Comité administratif de la MRC (art 123 Code municipal)

Bernard Thompson, préfet (d'office)

Yvon Bourassa, préfet supp (d'office)

Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban

Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac

Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe

Comité sécurité publique (loi sur la police art.78)

Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite
Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac
Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle
Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives
Nathalie Groleau, directrice générale, à titre de personne-ressource

Comité de sécurité incendie

Président de la Régie des incendies Centre Mékinac (Mario Montembault,)
Président Régie des incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice (Lucien Mongrain)
Représentant CISEM (Yvon Bourassa)
Directeur de la Régie des incendies Centre Mékinac (Christian Paré)
Directeur de la Régie des incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice (Alain Beauséjour)
Directeur du CISEM (Jonathan Fontaine)
Responsable du schéma de couverture de risque à la MRC de Mékinac (Benoit Beaupré)
Représentant des directeurs généraux (madame Denise Cossette, directrice générale à la municipalité d'Hérouxville 20-02-30).

SIM

Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe
Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle
Michel Germain, maire de Grandes-Piles, substitut

Comité d'investissement commun (CIC)

Michel Germain, maire de Grandes-Piles
Bernard Thompson, maire d'Hérouxville
Yvan Pedneault
Michel Labranche
Christine Béland

Comité soutien aux travailleurs autonomes (STA)

Marc Belisle
Josée Lafontaine, Carrefour formation Mauricie
Janick Lefebvre, Carrefour emploi Mékinac
Jean-Philippe Leduc, Desjardins
Denis Champagne, SADC
Caroline Matteau, Services-Québec
Caroline Goyette, Services-Québec substitut

Comité recommandations FRR-Volet 2

Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle
Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe
Bernard Thompson, maire d'Hérouxville
Louis Filteau, directeur de l'aménagement

Nathalie Groleau, directrice générale
Nadia Moreau, directrice du service économique

Comité culturel

Annie Pronovost (élue municipale St-Tite)
Paul Labranche (élu municipal Saint-Adelphe)
Suzanne Tessier, développement Culturel – Saint-Adelphe;
Denis Cloutier, développement culturel – Lac-aux-Sables;
Marie-Eve Arpin, artiste – Saint-Severin;
Richard Lavallée, Développement culturel – Lac-aux-Sables
Claudette Trudel-Bédard, développement culturel - Ste-Thècle;

Table Tourisme

Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite
Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables
Anne-Marie Lemire, Festival western de Saint-Tite
Roxanne Monfette, Café boutique aux cinq sœurs
Baptiste Prud'homme, Village du Bûcheron
Jean-Louis Grosleau, Domaine familial Grosleau
Annie Trépanier, Clos de Ste-Thècle
Mélanie Thiffault, Chambre de commerce de Mékinac

RGMRM

Comité administratif

Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe

Comité technique

Louis Filteau, directeur de l'aménagement

SADC Vallée de la Batiscan

Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac

Corporation de développement durable du Pont Mékinac

Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle
Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives

Bureau des délégués

Bernard Thompson, maire d'Hérouxville
Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle
Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac
Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, substitut
Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, substitut
Michel Germain, maire de Grandes-Piles, substitut

Bassin versant du St-Maurice

Michel Germain, maire de Grandes-Piles

Agence de mise en valeur des forêts privées

Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban

SAMBBA

Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables
Louis Filteau, directeur à l'aménagement (Substitut)

Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Ste-Anne (CAPSA)

Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban

URLSM

Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac

Comité directeur de la rivière St-Maurice

Michel Germain, maire de Grandes-Piles

Comité technique de la rivière St-Maurice

Nathalie Groleau, directrice générale

CTAM

Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban

Comité consultatif de la CTAM

Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban
Ginette Bourré, conseillère à la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban
Zoé Plante-Berthiaume, conseillère à la municipalité de Saint-Séverin
Pierrette Fontaine, conseillère à la municipalité de Grandes-Piles
Julie Robillard, coordonnatrice aux projets spéciaux

Comité directeur du consortium en développement social

Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin
Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, substitut

Pôle d'économie sociale

Nadia Moreau, directrice du service de développement économique

Comité consultatif agricole

Bernard Thompson, maire d'Hérouxville
Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables
Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin
Yves Vouligny
François Déry
Denis Gauthier
Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, substitut

PDAAM comité directeur

Bernard Thompson, maire d'Hérouxville
Nathalie Groleau, directrice générale, substitut

PDAAM comité technique

Pascale Dion, agronome
Louis Filteau, directeur à l'aménagement substitut

Comité de suivi du PDZA

Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables
Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle
Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin
Nadia Moreau, directrice du développement économique
Stéphanie Veilleux, Lavi-eau-Champs
Un représentant de l'UPA, du MAPAQ, de AMFM, et du SPBM

Comité territorial et de développement social de Mékinac

Maude Grenier, coordonnatrice à l'accueil des nouveaux arrivants
Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin substitut

Comité MRC Ami des enfants

Michel Germain, maire de Grandes-Piles
Julie Robillard
Alexis Rheault

Table de gestion intégrée des ressources du territoire (GIRT)

Louis Filteau, directeur de l'aménagement

Comité consultation régional de la Réserve du St-Maurice

Nathalie Groleau, directrice générale
Louis Filteau, directeur de l'aménagement

Offre de service pour la conception de dessin et de plan pour le service d'ingénierie

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs projets de génie civil sont dans les municipalités;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie ne fournit pas à la demande pour la réalisation de plans et dessins;

CONSIDÉRANT l'offre de service de M. Christian Thibault, technicien dessinateur;

CONSIDÉRANT que l'offre de service stipule que le taux horaire de 50 \$;

Re 20-08-176

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu par le conseil des maires de la MRC de Mékinac, d'accepter l'offre de service et d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer ladite offre.

- Adopté à l'unanimité –

Avis de conformité des règlements d'urbanisme de Saint-Tite

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Tite a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

- Règlement numéro 478-2020 modifiant le plan d'urbanisme;
- Règlement numéro 479-2020 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement numéro 480-2020 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement numéro 481-2020 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement numéro 482-2020 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 20-08-177

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

- Règlement numéro 478-2020 modifiant le plan d'urbanisme;
- Règlement numéro 479-2020 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement numéro 480-2020 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement numéro 481-2020 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement numéro 482-2020 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats;

et autorise la secrétaire-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité –

Avis de conformité des règlements d'urbanisme de Grandes-Piles

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grandes-Piles a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

- Règlement numéro 550-UR-2020 modifiant le règlement de lotissement;
- Règlement numéro 551-UR-2020 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement numéro 552-UR-2020 modifiant les usages conditionnels;
- Règlement numéro 556-UR-2020 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 20-08-178

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

- Règlement numéro 550-UR-2020 modifiant le règlement de lotissement;
- Règlement numéro 551-UR-2020 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement numéro 552-UR-2020 modifiant les usages conditionnels;
- Règlement numéro 556-UR-2020 modifiant le règlement de zonage;

et autorise la secrétaire-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité –

Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec l'Association des propriétaires de la rive ouest de la rivière St-Maurice

CONSIDÉRANT que le secteur situé sur la rive ouest de la rivière St-Maurice à la hauteur de Mattawin s'est développé considérablement dans les dernières années;

CONSIDÉRANT que ce secteur est desservi par un chemin forestier longeant la rivière St-Maurice sur plus de 21 km (partie du chemin des Bêtes-Puante et une partie du chemin Doucet) et que cette emprise est située sur terres publiques appartenant à la MRC de Mékinac, sur des terres du domaine de l'État et sur des terrains privés;

CONSIDÉRANT que la municipalité des TNO de Mékinac a investi plusieurs milliers de dollars pour améliorer l'infrastructure du chemin;

CONSIDÉRANT que les propriétaires desservis par ces chemins ont demandé l'ouverture des chemins en hiver et que la MRC a établi une taxe de secteur à cette fin;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer une aide financière provenant de la taxe de secteur à un organisme sans but lucratif afin de les soutenir dans l'ouverture de ces chemins l'hiver;

Re 20-08-179

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'adopter un protocole d'entente pour cette aide financière avec l'organisme : *Les propriétaires de la rive ouest de la rivière St-Maurice*, MRC de Mékinac et d'autoriser madame Nathalie Groleau à signer le protocole visant à octroyer une aide financière provenant de la taxe de secteur.

- Adopté à l'unanimité –

Autorisation de signer une entente pour l'utilisation du progiciel GOcité

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente pour l'utilisation de la licence du progiciel GOcité avec le concédant, la Ville de Longueuil et le fournisseur, Fujitsu Conseil (Canada) inc. ;

Re 20-08-180

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer le renouvellement de l'entente pour l'utilisation de la licence du progiciel GOcité.

- Adopté à l'unanimité –

Questions de l'assemblée

Aucune question, étant donné la tenue de la séance du conseil à huis clos.

Levée de l'assemblée

Re 20-08-181

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorière